

Phase 1 - Critères d'encouragement Fonds d'expérimentation

Präambel	Le projet s'entend comme partie intégrante ou partenaire de l'Eglise réformée. Il s'inscrit dans la Vision «Animés par Dieu. Engagés pour les humains.», fondement de notre espérance, de notre foi et de notre action.
Lignes directrices d'action de mission	<u>Lien lignes directrices d'action de mission</u>
Caractéristiques essentiels d'ecclésialité	Lien Document de reflexion - « Que sont les nouvelles formes de présence ecclésiale ? »
Conditions de base Le projet doit remplir les conditions de base suivantes	Condition de base A « Le projet déploie ses effets sur le territoire des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure » Condition de base B «L'action au sein du projet est en phase avec la conception de l'Eglise et de la mission formulée par le groupe «Innovation»» (cf. documents lignes directrices d'action de mission et caractéristiques essentiels d'ecclésialité.)
Critères d'encouragement fondamentaux → trois de quattre doivent être déterminants	 Le projet présente un caractère de modèle pour de nouvelles formes de présence ecclésiale dans la société (voir également point de vue «Rencontre et mouvement»). Le projet dépasse une certaine logique ecclésiale sur l'un des points suivants: La paroisse locale comme seul cadre de référence Les collaboratrices et collaborateurs comme seuls porteurs de la responsabilité Le bâtiment ecclésial comme seul lieu de réalisation Une limitation du cercle des responsables aux seuls membres formels des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure Le projet s'adresse à de nouveaux acteurs de l'action ecclésiale Le projet apporte une contribution au développement de l'Eglise à l'ère numérique
Priorité thématique	 Le projet représente une concrétisation / mise en œuvre de la Vision Le projet s'adapte à son contexte / environnement de vie et le nourrit Le projet aborde de manière innovante des questions sociétales importantes La collaboration avec des partenaires séculiers est un élément central du projet Le projet a une orientation œcuménique et / ou interreligieuse ou cette intention se manifeste dans la composition de son organe directeur
Critères d'encouragement relevant de la communication	 10. De nouvelles formes de communication sont expérimentées et utilisées 11. Le projet atteint une certaine notoriété dans le public